

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022**

Réunion régulière du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 26 octobre 2022, à 20 h 15, au centre administratif de La Malbaie, à laquelle sont présents et forment quorum :

<b>PRÉSENCES</b>		Présent	Absent
<b>Membres parents d'un élève</b>			
	Lucie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nancy Falardeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lynda Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Membres du personnel</b>			
	Mélanie Buteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jean-François Giroux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Membres de la communauté</b>			
	Sylvain Beaudry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Émilie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Richard Gobeil	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Andréanne Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Membres gestionnaires</b>			
	Simon Gagné, directeur général adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Elle s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu la documentation. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

**PRESTATION DE SERMENT**

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant la directrice générale de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

La direction générale invite donc les nouveaux membres, mesdames Lucie Dufour et Lynda Tremblay, à prêter serment séance tenante.

**CA : 159-22**

**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Garneau et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31  
AOÛT 2022**

**CA : 160-22**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 31 août 2022 tel quel.

**Suivis à la séance ordinaire du 31 août 2022**

Aucun suivi.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

**CA : 161-22**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR  
INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la résolution CA : 057-21 en date du 28 juin 2021, le Centre de services scolaire de Charlevoix a adopté le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration, lors d'une séance d'ajournement tenue le 16 mars 2022, a dûment adopté la résolution CA 108-22 par laquelle il nommait la firme *Benoit Côté Comptable professionnel agréé Inc.*, comme auditeur indépendant des états financiers 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale a publié, le 12 octobre 2022, un avis public informant de la date, de l'heure et du lieu de la présente séance ordinaire;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, la directrice générale a publié, le 18 octobre 2022, un résumé des états financiers 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions de l'article 286 de la Loi, la directrice générale a soumis au conseil d'administration les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant;

**CONSIDÉRANT** que le comité de vérification, lors de la rencontre du 17 octobre 2022, a rencontré l'auditeur indépendant et pris connaissance des résultats de l'audit. Le comité a notamment :

- Reçu le document « Rapport financier annuel du 30 juin 2022 »;
- Assisté à une présentation détaillée;
- Questionné certains éléments;
- Recommandé l'acceptation du dépôt des états financiers 2021-2022 et du rapport de l'auditeur indépendant.

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix a reçu, lors de la rencontre

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

préparatoire du mercredi 26 octobre 2022, les états financiers et les analyses s'y rapportant, ainsi que le rapport de l'auditeur;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Antoine Laflamme **ET RÉSOLU** unanimement **DE** :

- **ACCEPTER** le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant tel que soumis;
- **ACCEPTER** le dépôt des états financiers 2021-2022 du Centre de services scolaire de Charlevoix tels que soumis.

**CA : 162-22**

**APPROBATION DE L'ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES ÉCHUES AVANT  
LE 30 JUIN 2021 ET DES SOLDES DUS PAR LES PROPRIÉTAIRES DES  
IMMEUBLES VISÉS**

**CONSIDÉRANT** que l'article 318 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit une prescription de 3 ans de la date d'exigibilité pour le recouvrement des taxes scolaires;

**CONSIDÉRANT** que les articles 325 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient le recouvrement de la taxe scolaire par saisie et vente des biens meubles ou par vente des biens immeubles;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 339, la direction générale a l'obligation, avant le début de novembre, de faire approuver par le conseil d'administration l'état des taxes qui restent dues par les propriétaires;

**CONSIDÉRANT** le document « État des taxes dues » présenté par la direction générale, devant être considéré comme étant ici au long reproduit;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Sandra Fortin **ET RÉSOLU** unanimement **D'APPROUVER** l'état des taxes dues tel que présenté par la direction générale.

**CA : 163-22**

**CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT – NOUVELLE ÉCOLE  
PRIMAIRE À LA MALBAIE**

**CONSIDÉRANT** que l'enveloppe financière du projet de reconstruction de l'école primaire à La Malbaie inclut un montant de 2 220 053 \$ pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage (MAO) de l'école;

**CONSIDÉRANT** que le centre de services scolaire vise le transfert de la clientèle pour le début de l'année scolaire 2023-2024;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles devra procéder, dans les prochains mois, à l'octroi de nombreux contrats;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* adopté le 22 octobre 2020 prévoit que le conseil d'administration doit approuver les contrats d'approvisionnement comportant une dépense de 150 000 \$ et plus;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**CONSIDÉRANT** les difficultés d'approvisionnement dans le marché actuel;

**CONSIDÉRANT** que l'équipe des ressources matérielles souhaite être agile dans la séquence des différents processus d'acquisition;

**CONSIDÉRANT** la fréquence des séances publiques du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** qu'un bilan des contrats octroyés en vertu de la présente résolution sera présenté au conseil d'administration.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lynda Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité **DE** :

- **DÉLÉGUER** à la direction générale le pouvoir d'autoriser les contrats d'approvisionnement de 150 000 \$ et plus qui respectent la *Politique de gestion contractuelle* inclus dans l'enveloppe MAO du projet de reconstruction de la nouvelle école primaire à La Malbaie.

**CA : 164-22**

**AVIS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

**CONSIDÉRANT** la plainte déposée par un parent auprès du protecteur de l'élève en date du 29 août 2022;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le protecteur de l'élève;

**CONSIDÉRANT** l'avis du protecteur de l'élève signé le 27 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT** que cet avis du protecteur de l'élève a été transmis à la personne plaignante et soumis au conseil d'administration, conformément au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes*;

**CONSIDÉRANT** les délibérations des membres du conseil d'administration tenues à huis clos;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Nancy Falardeau **ET RÉSOLU** à l'unanimité **DE** :

- **PRENDRE** acte de l'avis du protecteur de l'élève signé le 27 septembre 2022;
- **ACCUEILLIR** favorablement les conclusions du protecteur de l'élève;
- **MANDATER** le secrétariat général pour transmettre la présente résolution à la personne plaignante, au protecteur de l'élève, ainsi qu'à la direction de l'école visée par la plainte.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CA : 165-22

**RÉVISION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉLÉGATION DE  
FONCTIONS ET DE POUVOIRS**

**CONSIDÉRANT** le mandat confié à la direction générale pour proposer une révision de la délégation de fonctions et de pouvoirs dans un objectif d'alléger le calendrier des séances publiques du conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** le projet de révision de la délégation de fonctions et de pouvoirs qui résulte des travaux effectués par l'équipe de direction ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de gouvernance et d'éthique a étudié le projet proposé et recommande son adoption ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de révision de la délégation de fonctions et de pouvoirs permet de passer de sept (7) à quatre (4) séances publiques par année ;

**CONSIDÉRANT** qu'une séance extraordinaire pourra être convoquée si une décision nécessite l'intervention du conseil d'administration entre les séances publiques prévues au calendrier, tel que prévu au *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du CA* ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Mélanie Buteau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité **DE** :

- **ADOPTER** le projet de *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* tel que proposé.

CA : 166-22

**RÉVISION DU CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** l'adoption d'un nouveau *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* ;

**CONSIDÉRANT** que ce nouveau règlement permet de passer de sept (7) à quatre (4) séances publiques par année ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Antoine Laflamme  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité **DE** :

- **ADOPTER** le calendrier révisé des séances publiques du conseil d'administration;
- **FIXER** les prochaines séances publiques du conseil d'administration pour l'année en cours aux 1<sup>er</sup> mars 2023 et 28 juin 2023.

CA : 167-22

**NOMINATIONS AUX COMITÉS DE LA LIP**

**CONSIDÉRANT** l'article 193.1 de *Loi sur l'instruction publique* où il est précisé que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer les comités suivants : un comité de

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** les postes vacants au sein des comités : deux (2) postes vacants au comité de vérification, deux (2) postes vacants au comité des ressources humaines et un poste vacant au comité consultatif de transport scolaire;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration, dont les deux (2) membres nouvellement nommées, ont manifesté leur intérêt à siéger aux divers comités;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement **DE** :

- **NOMMER** madame Lucie Dufour au comité de vérification;
- **NOMMER** madame Lynda Tremblay au comité des ressources humaines;
- **NOMMER** monsieur Sylvain Beaudry au comité consultatif de transport scolaire.

**AUTRES SUJETS**

**CA : 168-22**

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES NOUVELLES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* en vigueur depuis le 10 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** que l'article 4 de ce règlement prévoit que : *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration;*

**CONSIDÉRANT** que deux membres du conseil d'administration, mesdames Lucie Dufour et Lynda Tremblay, sont entrés en fonction ce 26 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT** les déclarations signées par mesdames Lucie Dufour et Lynda Tremblay et transmises au Secrétariat général;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement **DE PRENDRE ACTE** des déclarations signées par mesdames Lucie Dufour et Lynda Tremblay conformément à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CA : 169-22

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES NOUVELLES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**CONSIDÉRANT** le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* en vigueur depuis le 10 mars 2022;

**CONSIDÉRANT** que l'article 12 de ce règlement prévoit que : *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire;*

**CONSIDÉRANT** les déclarations signées par mesdames Lucie Dufour et Lynda Tremblay et transmises au Secrétariat général;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement **DE PRENDRE ACTE** des déclarations signées par mesdames Lucie Dufour et Lynda Tremblay conformément à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question.

**PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre se tiendra le 1<sup>ier</sup> mars 2023, à 19 h 15. Le lieu de la rencontre sera confirmé dans l'avis de convocation.

CA : 170-22

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 30, **IL EST PROPOSÉ** par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant tous été traités.

---

Lucie Maltais, présidente

---

Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim